

## COMPTE RENDU SOMMAIRE

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2017  
(Article L.2121-25 et R.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales)

➤ Compte rendu des décisions prises par le Maire en vertu de sa délégation générale.

### Attribution des marchés à procédure adaptée :

Numéro arrêté	Fournisseur ou prestataire	Objet marché	Montant HT	Montant TTC	Date décision
2017-01	CIGEC (Châtillon sur Thouet 79)	Réhabilitation chauffage école de Limbre	35 576,08€	43 691,30€	02 05 2017
2017-02	CONTIVAL SARL (Lusignan 86)	Mise en accessibilité écoles. Lot 1 Gros œuvre	87 413,14€	104 895,77€	02 05 2017
2017-03	ABAUX SARL (La Trimouille 86)	Mise en accessibilité écoles. Lot 2 Charpente bois, couverture et bardage	10 530,50€	12 636,60€	02 05 2017
2017-04	ALUBOIS PVC 86 (Châtelleraut 86)	Mise en accessibilité et réhabilitation thermique écoles. Lot 3 Menuiseries extérieures aluminium	129 114,94€	154 937,93€	02 05 2017
2017-05	2PI SARL (Mignaloux-Beauvoir 86)	Mise en accessibilité écoles. Lot 4 Menuiseries intérieures, ouvrages plaques de plâtre et faux plafond	25 186,60€	30 223,92€	02 05 2017
2017-06	BOUCHET FRERES SAS (Biard 86)	Mise en accessibilité écoles. Lot 5 Peinture, revêtements muraux et sols	35 218,65€	42 262,38€	02 05 2017
2017-07	BEAUCHESNE SARL (Montmorillon 86)	Mise en accessibilité écoles. Lot 6 Plomberie sanitaires et électricité	39 307,05€	47 168,46€	02 05 2017
2017-08	DUTREIX-SCHINDLER SAS (Limoges 87)	Mise en accessibilité écoles. Lot 7 Monte personnes	36 650,00€	38 665,75€	02 05 2017

\*TVA à 5,5%

**Total travaux dans les écoles :**

**398 996,96€ HT    474 482,11€ TTC**

2017-9	CAR 3M (Migné-Auxances)	Rénovation et mise aux normes PMR locaux crèche Lot 1 : Gros œuvre	8 722,05€	10 466,46€	23 05 2017
2017-10	ETS DUPUY (Châtellerault 86)	Rénovation et mise aux normes PMR locaux crèche Lot 2 : Menuiseries extérieures	26 965,71€	32 358,85€	23 05 2017
2017-11	SAS MENUISERIES G. DUBOIS (Sepmes 37)	Rénovation et mise aux normes PMR locaux crèche Lot 3 : Menuiseries intérieures, ouvrages plaques de plâtre, faux plafonds	14 531,54€	17 437,85€	23 05 2017
2017-12	SAS BOUCHET FRERES (Biard 86)	Rénovation et mise aux normes PMR locaux crèche Lot 4 : Peinture, revêtements de sols	9 648,90€	11 578,68€	23 05 2017
2017-13	S2ED (Montamisé 86)	Rénovation et mise aux normes PMR locaux crèche Lot 5 : Electricité, chauffage et ventilation	9 182,82€	11 019,38€	23 05 2017

**Total travaux locaux crèche :**

**69 051,02€ HT 82 861,22€ TTC**

➤ ENFANCE ET AFFAIRES SCOLAIRES

1°) Le Conseil municipal adopte les tarifs de restauration pour l'année scolaire 2017-2018 comme suit :

➤ Repas pris dans les groupes scolaires par les élèves :

Rang tarif	Prix repas normaux 2017-2018	Allergies* 2017-2018
Tarif 1 - jusqu'à 374 €	0,82 €	0,41 €
Tarif 2 - de 374,01 à 469 €	1,13 €	0,57 €
Tarif 3 - de 469,01 à 659 €	1,96 €	0,98 €
Tarif 4 - de 659,01 à 815 €	2,37 €	1,18 €
Tarif 5 - de 815,01 à 1100 €	3,31 €	1,66 €
Tarif 6 - de 1100,01 à 1350 €	4,37 €	2,18 €
Tarif 7 - de 1350,01 à 1700 €	4,84 €	2,42 €
Tarif 8 - Au-dessus de 1700 € et hors territoire communautaire	5,05 €	2,53 €

(\*) Repas apporté pour cause d'allergie lourde.

➤ Repas pris à la cuisine centrale :

	<b>Tarifs 2017-2018</b>
Agents communaux et enseignants indice brut > à 544	5,16 €
Agents communaux et enseignants indice brut < ou = à 544 Employés associations (Centre de la Comberie, crèche la Ribambelle) Saisonniers, contrats aidés, stagiaires, bénévoles	3,94 €
Invités, élus et enseignants	7,23 €

➤ Repas livré sur site :

	<b>Tarifs 2017-2018</b>
Agents communaux et enseignants indice brut > à 544	5,16 €
Agents communaux et enseignants* indice brut < ou = à 544	3,94 € *
Crèche la Ribambelle (employés et enfants), salariés du CSC la Comberie Saisonniers, contrats aidés, stagiaires, bénévoles	3,94 €

\* Calcul des tarifs enseignants 5,16€ - 1,22€ (aide rectorat) = 3,94€ pour les indices inférieurs ou égaux à 544.

2°) Le Conseil municipal adopte les tarifs des accueils périscolaires pour l'année scolaire 2017-2018 comme suit :

RANG TARIF	Prix forfait matin 1 <sup>er</sup> enfant	Prix 2 <sup>ème</sup> enfant et +	Prix forfait mercredi midi 1 <sup>er</sup> enfant	Prix 2 <sup>ème</sup> enfant	Prix forfait soir 1 <sup>er</sup> enfant	Prix 2 <sup>ème</sup> enfant et +	Tarifs allergies*
T1 : Jusqu'à 374 €	0,37 €	0,34 €	0,37 €	0,34 €	0,16 €	0,15 €	0,09 €
T2 : De 374,01 à 469 €	0,72 €	0,65 €	0,72 €	0,65 €	0,26 €	0,24 €	0,14 €
T3 : De 469,01 à 659 €	1,03 €	0,93 €	1,03 €	0,93 €	0,57 €	0,52 €	0,29 €
T4 : De 659,01 à 815 €	1,28 €	1,16 €	1,28 €	1,16 €	0,93 €	0,84 €	0,46 €
T5 : De 815,01 à 1 100 €	1,33 €	1,20 €	1,33 €	1,20 €	1,28 €	1,16 €	0,65 €
T6 : De 1 100,01 à 1 350 €	1,49 €	1,35 €	1,49 €	1,35 €	1,91 €	1,72 €	0,96 €
T7 : De 1 350,01 à 1 700 €	1,80 €	1,63 €	1,80 €	1,63 €	2,47 €	2,22 €	1,23 €
T8 : Au-dessus de 1 700 € et hors territoire communautaire	2,21 €	2,00 €	2,21 €	2,00 €	3,19 €	2,88 €	1,60 €

(\*) Goûter apporté pour cause d'allergie lourde

- 3°) Le conseil municipal décide d'établir la participation communale 2017 aux écoles privées de Migné-Auxances à **392.38€** par élève, ce qui correspond au coût moyen d'un élève fréquentant les écoles publiques primaires de Migné-Auxances.
- 4°) Conformément aux données comptables issues du compte administratif 2016, le Conseil municipal fixe le coût moyen par élève (primaire et maternelle) à **848.72€** au titre de l'année scolaire 2016-2017.
- 5°) Le Conseil municipal décide de reconduire le partenariat avec le centre socioculturel de la Comberie pour l'organisation de spectacles pour les enfants pendant le temps scolaire et de verser une subvention de 2,50€ par enfant et par spectacle ou la somme de 5€ pour un spectacle comprenant plusieurs troupes d'artistes.
- 6°) Le Conseil municipal décide d'accorder une subvention de 463.98€ à l'école maternelle de la République pour une journée « cirque » à Poitiers.
- 7°) Le Conseil Municipal décide de renouveler la convention avec la MSA pour le versement de prestations de services en accueil de loisirs périscolaires (Période 2017-2019).

➤ AFFAIRES SOCIALES

- 8°) Dans le cadre de la Bourse au permis de conduire, le Conseil municipal décide de réduire à 50 heures (contre 70 précédemment) le temps à consacrer par le lauréat à l'activité d'utilité sociale et/ou culturelle et nomme Madame BIANCIOTTO et Monsieur PAGER pour siéger à la commission technique.

➤ CULTURE

- 9°) Le Conseil municipal décide de fixer les tarifs de l'école de musique pour l'année scolaire 2017-2018 comme suit :

	Nouvelles tranches	Tarif unitaire - de 21 ans	Tarif unitaire + de 21 ans	Pratique collective	Pratique collective supplémentaire
QF1 (Tarif C)	jusqu'à 374				
	Elève 1	97,00 €	102,00 €	41,00 €	21,00 €
	Elève 2	87,00 €	97,00 €	37,00 €	20,00 €
	Elève 3	77,00 €	92,00 €	33,00 €	19,00 €
QF2 (Tarif C)	de 374,01 à 469				
	Elève 1	104,00 €	109,00 €	42,00 €	21,00 €
	Elève 2	94,00 €	104,00 €	38,00 €	20,00 €
	Elève 3	84,00 €	95,00 €	34,00 €	19,00 €
QF3 (Tarif B)	de 469,01 à 659				
	Elève 1	111,00 €	116,00 €	45,00 €	22,00 €
	Elève 2	101,00 €	111,00 €	41,00 €	21,00 €
	Elève 3	91,00 €	106,00 €	37,00 €	20,00 €
QF4 (Tarif B)	de 659,01 à 815				
	Elève 1	119,00 €	124,00 €	50,00 €	22,00 €
	Elève 2	109,00 €	119,00 €	46,00 €	21,00 €
	Elève 3	99,00 €	114,00 €	42,00 €	20,00 €

QF5 (Tarif A)	de 815,01 à 1100				
	Elève 1	128,00 €	133,00 €	54,00 €	23,00 €
	Elève 2	118,00 €	128,00 €	50,00 €	22,00 €
	Elève 3	108,00 €	123,00 €	46,00 €	21,00 €
QF6 (Tarif A)	de 1100,01 à 1350				
	Elève 1	139,00 €	144,00 €	58,50 €	22,50 €
	Elève 2	129,00 €	139,00 €	54,50 €	21,50 €
	Elève 3	119,00 €	134,00 €	50,50 €	20,50 €
QF7 (Tarif A)	de 1350,01 à 1700				
	Elève 1	152,00 €	157,50 €	64,50 €	23,00 €
	Elève 2	142,00 €	152,00 €	60,50 €	22,00 €
	Elève 3	132,00 €	147,00 €	56,50 €	21,00 €
QF8 (Tarif A)	Au-dessus de 1700				
	Elève 1	165,50 €	170,50 €	71,50 €	23,00 €
	Elève 2	155,00 €	165,50 €	67,50 €	22,00 €
	Elève 3	145,00 €	160,50 €	63,50 €	21,00 €
Hors Commune	Hors Commune				
	Elève 1	196,00 €	201,00 €	82,00 €	30,00 €
	Elève 2	196,00 €	201,00 €	82,00 €	30,00 €
	Elève 3	196,00 €	201,00 €	82,00 €	30,00 €

### Stages :

Tarifs	S1	S2	S3	S4	S5
Elèves habitant la commune	12,60€	18,70€	29,80€	30,00€	48,00€
Elèves hors commune	16,70€	24,80€	39,90€	50,00€	67,00€

**Location d'instruments appartenant à l'école de musique** (dans la limite des instruments disponibles) :  
**44€** par trimestre.

### ➤ JEUNESSE

10°) Le Conseil municipal décide d'accorder une subvention de 2 350€ au centre socioculturel de la Comberie pour des actions de prévention dans les quartiers (Action « Bouger dans son quartier »).

### ➤ SPORTS ET LOISIRS, VIE ASSOCIATIVE

11°) Le Conseil municipal donne son accord pour les mises à disposition d'agents communaux au profit d'associations communales pour l'année scolaire 2017-2018 de la manière suivante :

#### 1°) Animateurs sportifs :

Associations	Nombres d'heures attribuées
Gymnastique volontaire	85 heures
ALMA Escalade	90 heures
USMA Handball	62 heures 20
USMA Football	126 heures 30

USMA Athlétisme (2 animateurs)	156 heures 30
OMSFEL (2 animateurs)	209 heures
CSC La Comberie	50 heures
Résidents des Fougères	62 heures 20

2°) Agents techniques :

Associations	Nombres d'heures attribuées
CSC La Comberie	35,5 h par semaine pour 3 agents

12°) Le Conseil municipal donne son accord pour la mise à disposition d'une salle au profit d'associations à l'école Robert Desnos de la manière suivante :

Associations	Jours et horaires demandés	Locaux demandés
Checker's Migné Country Club	Mardis: 18h15 à 22h30 Mercredis : 19h15 à 22h30 Jeudis : 18h15 à 22h30	Salle polyvalente école élémentaire Robert Desnos, petites vacances scolaires incluses du 29/08/2017 au 05/07/2018
Chœur de l'Auxance	Lundis : 19h à 22h30 et quelques samedis dans l'année	Salle polyvalente école élémentaire Robert Desnos, hors vacances scolaires du 04/09/17 au 07/07/18
	Jeudis de 14h 30 à 17h et vendredis de 19h à 21h	Salle de l'école de musique avec piano
O'Folk	Vendredis de 20h15 à 23h	Salle polyvalente école élémentaire Robert Desnos, hors vacances scolaires du 01/09/17 au 29/06/18

13°) Dans le cadre du Projet Educatif Territorial (PEdT), le Conseil municipal décide de verser une subvention de 1 396.44€ à l'OMSFEL pour la mise à disposition de personnel pour le 1<sup>er</sup> semestre 2017.

14°) Le Conseil municipal décide de verser une subvention exceptionnelle de 2 000€ à l'association « ALMA Rando » pour l'organisation du 40<sup>ème</sup> anniversaire du club.

➤ URBANISME, VOIRIE ET RESEAUX DIVERS

15°) Le Conseil municipal décide d'acquérir, pour l'euro symbolique, la parcelle cadastrée AK180 d'une surface de 10 m<sup>2</sup>, située rue Tombe Greneau et appartenant aux consorts BEZAGU pour la réalisation d'un pan coupé et la sécurisation du carrefour.

16°) Le Conseil municipal décide d'acquérir pour 1 300€ le terrain cadastré BE 17 d'une surface de 54 m<sup>2</sup>, situé 69 rue des Cosses, appartenant aux consorts BEDUCHAUD-DELAVEAU, pour une mise à l'alignement.

17°) Le Conseil municipal donne son accord pour la signature d'un nouveau contrat de fourniture d'électricité SOREGIES IDEA pour les bâtiments communaux avec la SAEML SOREGIES.

## ➤ FINANCES

18°) Le Conseil municipal donne un avis conforme pour la souscription de deux emprunts par le CCAS de Migné-Auxances pour des travaux d'extension et de réhabilitation de l'EHPAD. Emprunts de 1 841 122€ et 1 446 596€ sur 30 ans.

19°) Le Conseil municipal fixe les tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure (T.L.P.E.), applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2018, comme suit :

### Enseignes

- 15,50€/m<sup>2</sup> lorsque la somme des superficies taxables des enseignes scellées au sol est supérieure à 7m<sup>2</sup> et inférieure ou égale à 12m<sup>2</sup> ;
- 15,50€/m<sup>2</sup> lorsque la somme des superficies taxables des enseignes est supérieure à 12m<sup>2</sup> et inférieure ou égale à 20m<sup>2</sup>, en application de la réfaction de 50% prévue à l'article L 2333-8 du CGCT ;
- 31,00€/m<sup>2</sup> lorsque la somme des superficies taxables est supérieure à 20m<sup>2</sup> et inférieure ou égale à 50m<sup>2</sup> ;
- 62,00€/m<sup>2</sup> lorsque la somme des superficies taxables est supérieure à 50m<sup>2</sup> ;

### Dispositifs publicitaires et préenseignes

- 15,50€/m<sup>2</sup> pour les supports non numériques dont la superficie est inférieure ou égale à 50m<sup>2</sup> ;
- 31,00€/m<sup>2</sup> pour les supports non numériques dont la superficie est supérieure à 50m<sup>2</sup> ;
- 46,50€/m<sup>2</sup> pour les supports numériques dont la superficie est inférieure ou égale à 50m<sup>2</sup> ;
- 93,00€/m<sup>2</sup> pour les supports numériques dont la superficie est supérieure à 50m<sup>2</sup>.

20°) Le Conseil municipal approuve le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) du 6 avril 2017.

## ➤ RESSOURCES HUMAINES

21°) Le Conseil municipal décide de fixer le montant de la prime annuelle au personnel à 1 403,02 € bruts pour les agents relevant de la CNRACL et à 1 501,58€ pour ceux cotisant à l'IRCANTEC.

22°) Le Conseil municipal adopte les modalités de mise en œuvre de la journée de solidarité pour le personnel communal.

23°) Le Conseil municipal modifie le tableau des effectifs comme suit :

Services périscolaires (Cuisine centrale) :

- Suppression d'un poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- Création d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet

24°) Dans le cadre du remboursement des frais de déplacement des agents communaux, le Conseil municipal décide de fixer les fonctions itinérantes de la manière suivante :

- animateurs et éducateurs sportifs (interventions régulières dans les écoles avec utilisation du véhicule personnel),
- régisseur de salles (déplacements réguliers pour les achats et transport de matériel divers avec utilisation du véhicule personnel).

➤ INTERCOMMUNALITE

- 25°) Le Conseil municipal donne son accord pour la création d'un service commun entre Grand Poitiers et la commune de Migné-Auxances pour l'instruction des actes relatifs à l'occupation et l'utilisation des sols.
- 26°) Le Conseil municipal donne son accord pour la transformation de Grand Poitiers Communauté d'agglomération en Communauté urbaine.
- 27°) Dans le cadre de l'enquête publique « Dossier Loi sur l'eau - zone d'activités Aliénor d'Aquitaine », le Conseil municipal émet un avis favorable à la demande d'autorisation unique au titre de la Loi sur l'eau.
- 28°) Dans le cadre de l'enquête publique unique loi sur l'eau pour la création de 6 retenues de substitution par la SCAGE Auxances, le Conseil municipal a voté de la manière suivante :
- 9 avis défavorables, 2 avis favorables, 12 avis réservés et 3 refus de vote.

Fait à Migné-Auxances, le 14 juin 2017

Le Maire,  
Florence JARDIN